CERTIFICAT D'ACCEPTATION PREALABLE

BS ENVIRONNEMENT
VALORISATION & SERVICES

N. CAP :
(A noter impérativement sur le bordereau de suivi des déchets)

Validité du CAP : du au

Centre de transit / regroupement :

	☐ Nouveau déchet		☐ Renouvellement du CAP	
IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR DU DECHET	**Nom :**			
	Adresse complète :			
	Code Postal :		**Ville :**	
	Téléphone :		**Fax :**	
	Contact :		**Mail :**	
	SIRET :		**Code APE :**	

IDENTIFICATION DU DECHET	**Nom du déchet :**					
	Conditionnement :					
	Code CED :		**Code UN :**		**Mode de traitement :**	
	<u>Liste des déchets interdits :</u> **DASRI, explosifs, radioactifs, déchets et huiles contaminés par PCB/PCT (si teneur > 50 ppm), amiante libre non conditionnée réglementairement, VHU et pneumatiques qui en sont issus, déchets contenant des fluides frigorigènes (de type CFC, HCFC, HFC), ordures ménagères, déchets d'origine animale, déchets non identifiés.**					

RESPONSABILITES	**Le producteur du déchet** : - Certifie qu'il connait son engagement de responsabilité au titre des articles L.541-1 et suivants du Code de l'Environnement et s'engage à procurer toutes informations utiles à la bonne élimination de son déchet ; - Certifie que toutes les informations concernant le déchet figurent dans la fiche d'identification du déchet initiale et s'engage à livrer un produit conforme aux spécifications de cette dernière ; - Certifie que les déchets et huiles usagées ne sont pas contaminés par des PCB/PCT ; - Certifie que toutes les informations nécessaires à la manipulation et au transport ont été fournies dans la fiche d'identification du déchet initiale ; - S'engage à signaler sans délai, tout changement sur le déchet pouvant notamment occasionner une modification de la description de sa composition dans la fiche d'identification du déchet initiale.
	BS ENVIRONNEMENT s'engage à prendre en charge les déchets désignés sous réserve qu'ils soient réceptionnés conformes à la fiche d'identification de déchets initiale. Pour cela, un test de conformité sera réalisé à chaque livraison. En cas de non-conformité à la livraison, BS ENVIRONNEMENT serait dans l'obligation de refuser les déchets concernés.

Ce certificat ne vaut que pour le produit identifié par la fiche d'identification du déchet initiale. La reproduction de ce document est interdite.

BS ENVIRONNEMENT	
Date et signature :	**Cachet :**

Z.I. de Martigny - Rond point de l'aviation - 37210 PARÇAY MESLAY
Tél. : 02 47 37 00 59 – Fax : 02 47 37 32 86
E-mail : contact@bsenvironnement.fr – Site : www.bsenvironnement.fr
S.A.R.L. au capital de 1 400 000 €
SIRET : 429 217 268 00045 – APE 372Z – N° TVA : FR 96 429 217 268

Réseau PRAXY